



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 8574

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'arrêté du 3 décembre 1980 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale. En effet, ce certificat est délivré aux candidats ayant satisfait aux trois épreuves : une épreuve théorique, un stage, une épreuve pratique. Il souhaiterait savoir si le candidat qui a échoué à l'épreuve pratique est tenu de repasser l'examen dans sa globalité, ou si le bénéfice des épreuves passées avec succès lui reste acquis. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

L'arrêté du 3 décembre 1980 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale permet aux candidats de conserver sans limitation de temps le bénéfice de leur admission à la partie théorique des épreuves. Toutefois, les personnes ayant échoué deux fois consécutivement au stage également prévu dans ce cadre perdent le bénéfice de leur admission aux épreuves théoriques. La question de la réduction du délai de trois ans, par ailleurs imposé aux candidats ayant subi deux échecs consécutifs aux épreuves pratiques et souhaitant à nouveau s'y inscrire, sera examinée par les services du ministère de l'emploi et de la solidarité, eu égard notamment à l'évolution des conditions d'emploi des techniciens de laboratoire d'analyses de biologie médicale.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8574

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 144

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1362